



États financiers 2024-2025

► Renseignements sur les droits d'auteur

Imprimer cette page

Énoncé de la responsabilité de la direction (non audité)

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Comité externe d'examen de la GRC (CEE). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations

financières du CEE. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du CEE concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEE sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Les états financiers du CEE n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Charles Randall Smith

Président

Ottawa, Canada

le 27 août 2025

Sonja Mitrovic

Directrice générale, services généraux et Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

le 26 août 2025

**État de la situation financière (non audité)
au 31 mars (en dollars)**

	2025	2024
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (<u>note 4</u>)	662 292 \$	254 577 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	204 277	205 879
Avantages sociaux futurs (<u>note 5</u>)	83 676	76 095
Total des passifs	950 245	535 551
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	619 670	153 243
Débiteurs et avances (<u>note 6</u>)	43 016	145 287
Total des actifs financiers	662 686	298 530
Dettes nettes ministérielles	287 559	238 021
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (<u>note 7</u>)	0	0

Total des actifs non financiers	0	0
Situation financière nette ministérielle	(287 559) \$	(238 021) \$
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

**État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
(non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars (en dollars)**

	2025 Résultats prévus	2025 Réal	2024 Réal
Charges			
Examen indépendant de questions d'emploi concernant la GRC	4 983 323 \$	5 485 851 \$	4 287 688 \$
Services internes	2 060 727	1 805 316	1 470 920
Total des charges	7 044 050	7 291 167	5 758 608
Revenus			
Revenus divers	0	0	0
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	0	0

Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	7 044 050	7 291 167	5 758 608
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		6 164 703	5 365 271
Variations des montants à recevoir du Trésor		466 427	26 284
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (<u>note 8</u>)		610 499	448 413
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		49 538	(81 360)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(238 021)	(319 381)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(287 559) \$	(238 021) \$
Information sectorielle (<u>note 9</u>)			
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.			

**État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars (en dollars)**

	2025 Réel	2024 Réel
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	49 538 \$	(81 360) \$
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	49 538	(81 360)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	238 021	319 381
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	287 559 \$	238 021 \$
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

**État des flux de trésorerie (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars (en dollars)**

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	7 291 167 \$	5 758 608 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		

Services fournis gratuitement par d'autres ministères (<u>note 8</u>)	(610 499)	(448 413)
Variations de l'état de la situation financière:		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(102 271)	104 415
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(407 715)	(110 542)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	1 602	57 226
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(7 581)	3 977
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	6 164 703	5 365 271
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	6 164 703 \$	5 365 271 \$
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.		

Notes aux états financiers (non auditées) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

1. Pouvoirs et objectifs

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada (CEE) est un organisme indépendant et impartial chargé d'examiner des dossiers d'appel concernant des membres réguliers et civils de la GRC. Le CEE présente des conclusions et des recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende des décisions définitives.

En tant que très petit organisme, le CEE exerce une responsabilité essentielle : **l'examen indépendant de questions d'emploi concernant la GRC**, qui consiste à effectuer des examens et à formuler des conclusions et des recommandations en toute indépendance et impartialité en vue de décisions définitives sur des appels interjetés contre des décisions rendues à la GRC concernant des plaintes de harcèlement, des cas de déontologie, des licenciements ou des rétrogradations ainsi que des cessations de versement de la solde et des indemnités. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le CEE dispose d'un programme : l'examen d'appels. De plus, le CEE comprend des **services internes** chargés d'offrir des services au sein de l'organisation, de produire des rapports sur les obligations de l'organisation et de faciliter l'exécution de son programme.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation

et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le CEE est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consentis au CEE ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires.

La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2024-2025. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2024-2025.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le CEE fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CEE est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CEE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CEE et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CEE a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus et revenus reportés

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir.

Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés. Les autres revenus

sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.

Les revenus non disponibles ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les dettes du ministère. Bien que le président du CEE soit censé exercer un contrôle comptable, il n'a pas le pouvoir de disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont gagnés au nom du gouvernement du Canada et sont donc présentés comme une réduction des revenus bruts de l'entité. Les revenus perçus pour le compte du gouvernement sont constitués de la vente de services et de gains sur la vente d'actifs. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

(e) Charges

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement. Les cotisations du CEE au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CEE découlant du régime. En vertu des

dispositions législatives en vigueur, le CEE n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la Loi sur les Indiens; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

(h) Opérations en devise

Les transactions en devises étrangères sont converties en équivalents en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au moment de ces transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au 31 mars. Le gouvernement a choisi de comptabiliser les gains et les pertes résultant de la conversion des devises, y compris ceux qui surviennent avant le règlement ou la décomptabilisation de l'instrument financier, directement dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle selon les activités auxquelles ils se rapportent.

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

Le CEE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEE pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours (en dollars)

	2025	2024
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	7 291 167 \$	5 758 608 \$

Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :

Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(610 499)	(448 413)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	1 602	57 226
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(7 581)	3 977
Remboursements de charges des exercices antérieurs	438	0
Ajustements aux créditeurs à la fin de l'année des exercices antérieurs	0	(1)
	(616 040)	(387 211)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Augmentation du trop-payés de salaire	13 372	976
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	6 688 499 \$	5 372 373 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées (en dollars)

	2025	2024
<i>Crédit 1 – dépenses du programme</i>	6 577 508 \$	5 944 453 \$

Montants législatifs	679 906	550 187
	7 257 414	6 494 640
Moins:		
Périmés : Fonctionnement	(568 915)	(1 122 267)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	6 688 499 \$	5 372 373 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des crédoiteurs et des charges à payer du CEE :

	2025	2024
Créditeurs - autres ministères et organismes	142 144 \$	(73 482) \$
Créditeurs - parties externes	8 189	90 938
Total des crédoiteurs	150 333	39 514
Charges à payer	511 959	237 121
Total des crédoiteurs et des charges à payer	662 292 \$	254 577 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestation de retraite

Les employés du CEE participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le CEE versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des dépenses de 2024-2025 s'élève à 436 092 \$ (325 766 \$ en 2023-24). Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1.02 fois (1.02 fois pour 2023-24) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2023-24) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEE relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2025, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants (en dollars)

	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	76 095 \$	80 072 \$
Charge pour l'exercice	7 581	(3 977)
Prestations versées pendant l'exercice	0	0
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	83 676 \$	76 095 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances du CEE:

	2025	2024
Débiteurs - autres ministères et organismes	394 \$	101 728 \$
Débiteurs – parties externes	42 927	43 559
Avances aux employés	0	0
Total des débiteurs	43 321 \$	145 287 \$

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des débiteurs de parties externes et des provisions pour moins-value associées utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette.

	2025	2024
Débiteurs de parties externes		
Non en souffrance	42 927 \$	43 559 \$
Nombre du jours en retard		
1 à 30	0	0
31 à 60	0	0
61 à 90	0	0
91 à 365	0	0
Plus de 365	0	0
Total Partiel	42 927	43 559

Moins: Provision pour moins-value	0	0
Total	42 927 \$	43 559 \$

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CEE n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Autres équipements incluant le mobilier	5 ans
Améliorations locatives	durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue

Immobilisations corporelles

	Coût	A

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	S d
Autres équipements incluant le mobilier	42 382 \$	0	0	42 382 \$	
Améliorations locatives	172 232	0	0	172 232	
Total	214 614 \$	0	0	214 614 \$	

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CEE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, le CEE a conclu une entente avec Sécurité publique Canada concernant la prestation de services relatifs aux finances, à la passation de marchés et à l'approvisionnement, aux ressources humaines, à la technologie de

l'information et à la sécurité. En outre, au cours de l'exercice, le CEE reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CEE reçoit gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux et de cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

**Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères
(en dollars)**

	2025	2024
Installations	179 322 \$	176 792 \$
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	431 177	269 146
Salaires et dépenses connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0	2 475
Total	610 499 \$	448 413 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte

qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés (en dollars)

	2025	2024
Débiteurs – autres ministères et organismes	394 \$	101 728 \$
Créditeurs – autres ministères et organismes	142 144	73 482
Charges – autres ministères et organismes	380 525 \$	224 860 \$
Revenues - autres ministères et organismes		

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle du CEE. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

Information sectorielle (en dollars)

Charges				
	Examen indépendant de questions d'emploi concernant la GRC	Services internes	2025 Total	2024 Total
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	4 848 628	1 224 057	6 072 685	4 573 783
Services professionnels et spécialisés	407 740	251 570	659 310	569 226
Divers	0	250 279	250 279	248 152
Installations	143 245	36 077	179 322	176 792
Équipement	1 980	27 551	29 531	62 155
Services publics, fournitures et approvisionnement	35 063	4 546	39 609	48 755

Communication	2 023	3 717	5 740	9 335
Location d'équipement	31 249	99	31 348	26 081
Information	3 447	5 334	8 781	27 752
Voyages et réinstallations	12 476	129	12 605	15 809
Réparations	0	1 957	1 957	768
Total des charges	5 485 851	1 805 316	7 291 167	5 758 608
Revenus				
Revenus divers	0	0	0	0
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(0)	(0)	(0)	(0)
Total des revenus	0	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	5 485 851	1 805 316	7 291 167	5 758 608

Date de modification : 2025-11-07